

Sécurité routière : Schyns à l'offensive

Elle incite les écoles à en faire (encore) plus

L'éducation à la sécurité routière est l'un des défis (encore un !) qui s'impose aux directions de nos écoles. La ministre de l'Éducation vient d'adresser une circulaire de dix pages aux écoles de Wallonie et de Bruxelles pour leur rappeler les outils qui peuvent les aider en la matière et les inciter à en faire (un peu) plus. Première initiative d'un plan d'action commun à la Fédération et aux Régions.

En septembre, la ministre Schyns avait subi les assauts de deux députées. Joëlle Maison (DéFI) l'avait interpellée sur l'urgence nécessaire de changer mentalités, pratiques et habitudes de mobilité aux abords des écoles, s'interrogeant sur le manque de visibilité des projets d'éducation à la mobilité routière sur le site web de l'Enseignement. Sa collègue Écolo Barbara Trachte avait renchéri : présentant les chiffres insupportables des accidents sur le chemin de l'école, elle demandait à la ministre les mesures de sensibilisation qu'elle avait prises. Les deux élues portaient aussi le débat sur la qualité de l'air respiré dans nos écoles. Marie-Martine Schyns (cdH) avait annoncé l'envoi d'une circulaire aux écoles. C'est chose faite. « Je suis particulièrement sensible à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière et à la qualité de l'air aux abords des écoles », disait-elle alors. « Certains constats au quoti-

dien sont interpellants. Nous devons en faire des priorités ; les mesures et actions doivent être portées de manière cohérente par les autorités régionales responsables de la mobilité et de l'environnement. Ces constats nous obligent à une modification de nos pratiques et de nos habitudes, en tant que citoyens et usagers. »

FORMER LES ENSEIGNANTS

La circulaire, qui sera mise à jour et envoyée chaque année, est la première action de l'accord de coopération relatif à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière signé entre la Fédération et les Régions wallonne et bruxelloise.

« J'ai le plaisir de vous informer des actions existantes, organisées ou soutenues par les Régions », écrit la ministre aux directions de nos écoles. « N'hésitez pas à contacter les associations qui retiennent votre attention afin de voir si le déplacement jusqu'à votre école est possible (...) Les différents projets présentés (une trentaine en tout. NdLR) ont pour objectif de conscientiser les élèves et les enseignants à l'importance de l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (...) Cela peut aussi être un moyen de motiver les élèves, traiter des thèmes disciplinaires autrement et aider à la citoyenneté participative. »

Suivent aussi des infos sur une formation continuée des enseignants, à destination des directions du fondamental (maternelles et primaires). « Cette formation est à présent reconnue par la Fédération, et de ce fait, rendue plus accessible aux enseignants intéressés. En

une journée, ils peuvent se familiariser avec la mobilité et la sécurité routière à pied, à vélo et en voiture de leurs élèves, découvrir les outils et animations à leur disposition ainsi que des exemples de bonnes pratiques », écrit M^{me} Schyns.

« MON AIR, MON ÉCOLE »

La dernière page concerne l'opération « mon air, mon école », informant sur les polluants de l'air in-

térieur multiples qui peuvent avoir des conséquences néfastes sur la santé des enfants et du personnel. Avec un renvoi vers une étude de Greenpeace sur la qualité de l'air dans 250 écoles belges.

La ministre évoque par ailleurs la « rue scolaire », entrée dans le code de la route depuis le 20 octobre, qui donne la possibilité aux écoles de demander aux autorités la fermeture de la rue de l'école aux voitures pendant les heures de rentrée en classe. Piétons et cyclistes peuvent donc y circuler en toute sécurité. ●

DIDIER SWYSEN

**La ministre Schyns :
« Des constats interpellants nous obligent à modifier nos pratiques et nos habitudes en tant que citoyens et usagers »**

Statistiques insupportables

Vingt enfants blessés chaque jour

Juste avant la rentrée des classes, en août dernier, l'institut Vias (ex-IRSIR) publiait un dossier sur les enfants et la sécurité routière. En 2017, quatorze enfants de moins de 15 ans ont trouvé la mort dans un accident de la circulation et 3.602 ont été blessés sur la route de l'école au cours de l'année, soit vingt enfants chaque jour d'école. Ces chiffres valent pour tout le pays. Les accidents se produisent surtout entre 16 et 17h les jours de semaine et à midi

le mercredi, soit à la fin des cours. Les jeunes de 11 à 14 ans sont les plus concernés.

De son côté, l'Agence wallonne pour la sécurité routière a établi qu'en cinq ans, les accidents de la circulation aux heures des trajets domicile-école ont fait près de 3.000 victimes parmi les enfants en Wallonie, dont sept tués. Ce qui donne une moyenne de trois enfants blessés dans un accident chaque jour d'école. ●

D.SW.